

DEPARTEMENT  
DE LA SOMMEPÔLE MÉTROPOLITAIN  
DU GRAND AMIÉNOIS

Séance du 5 décembre 2023

| NOMBRE DE MEMBRES |                                     |
|-------------------|-------------------------------------|
| En exercice       | Qui ont pris part à la délibération |
| 51                | 31                                  |

|  |
|--|
| Objet de la délibération                         |
| FINANCES   |
| Adoption du Règlement<br>Budgétaire et Financier |
| Référence  |
| 2_20230512_7.1.2                                 |

|                        |
|------------------------|
| Date de la convocation |
| 29/11/2023             |

|   |
|---|
| Date de mise en ligne sur le site <a href="http://grandamiinois.fr">http://grandamiinois.fr</a> |
| 07/12/2023  |

L'année deux mille vingt-trois, le 5 décembre à 15 heures, le Comité Syndical du Pôle métropolitain du Grand Amiénois régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en visioconférence, sous la présidence de M. Pascal RIFFLART, Président.

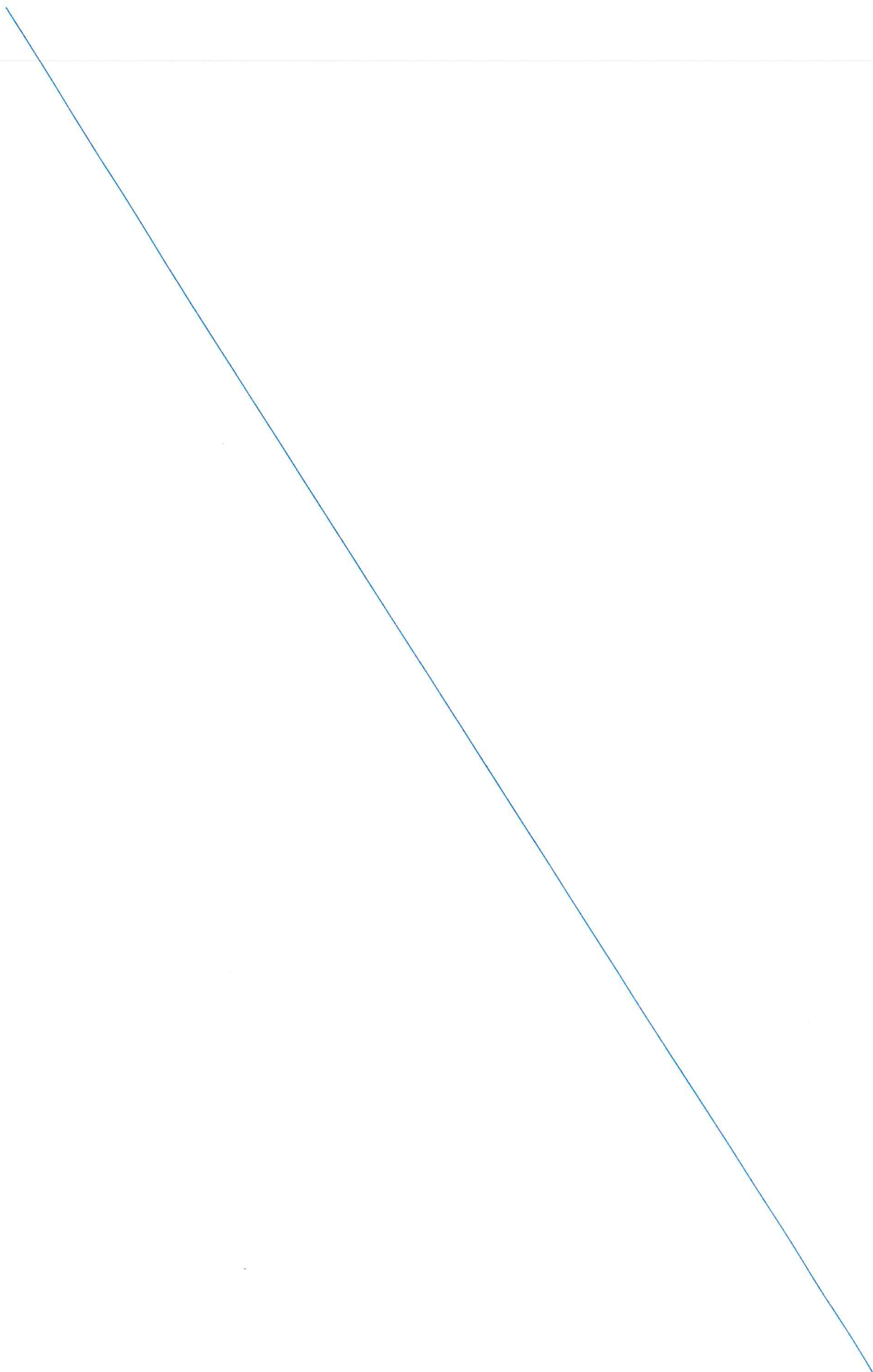
Etaient présents : Mme FOURÉ, MM. DECLE, Mme VERRIER, RIFFLART, Mme SAVARIEGO, Mme DELÉTRÉ, DARRAGON, Mme RODINGER, Mme PINON, OURDOUILLÉ, BOCQUILLON, CAPELLE, SURHOMME, Mme THIEBAUT, Mme QUIGNON, SUIN, GAILLARD, Mme A. LEMAIRE, WATELAIN, STOTER, Mme DE WAZIERS, BOHIN, LENGLET, MAGNIER, Mme HIVER, THUILLIER, Mme LEROY

Excusés ayant donné procuration :

M. MERCUZOT a donné pouvoir à Mme FOURÉ  
M. SAVREUX a donné pouvoir à M. RIFFLART  
M. DOVERGNE a donné pouvoir à M. CAPELLE  
M. DINOARD a donné pouvoir à Mme LEROY

Excusés, absents : MM. FOUCAULT, GEST, THÉVENIAUD, RENAUX, DESSEAUX, DEBART, DUFOUR, VANDEPITTE, DELANNOY, FRANCOIS, DELFOSSE, Mme A-M. LEMAIRE, Mme CARON-DECROIX, CLIQUET, DESFOSSÉS, NOBLESSE, PETIT, DURIEUX, BABAUT, CHEVIN

A été nommé(e) secrétaire de séance : Paul-Eric DECLE



Le Pôle métropolitain du Grand Amiénois s'est engagé à adopter le référentiel budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2024.

Cette démarche nécessite de modifier la conduite et la documentation de certaines procédures internes.

C'est pourquoi le Pôle métropolitain du Grand Amiénois souhaite se doter d'un règlement Budgétaire et Financier.

La rédaction d'un règlement budgétaire et financier a pour premier objectif de rappeler au sein d'un document unique les règles budgétaires, comptables et financières qui s'imposent au quotidien dans la préparation des actes administratifs.

Ce document a pour objet :

- de décrire les procédures de la collectivité, de les faire connaître avec exactitude et se donne pour objectif de les suivre le plus précisément possible ;
- de créer un référentiel commun et une culture de gestion que les directions et les services de la collectivité se sont appropriés ;
- de rappeler les normes et respecter le principe de permanence des méthodes ;
- de combler les « vides juridiques », notamment en matière d'autorisation d'engagement (AE), d'autorisation de programme (AP) et de crédit de paiement (CP).

Le Règlement Budgétaire et Financier comporte 5 parties.

***Première partie : Le cadre budgétaire***

Les grands principes budgétaires  
Le budget et le cycle budgétaire  
Présentation du budget et niveau de vote

***Seconde partie : L'exécution du budget***

Les grands principes comptables  
L'exécution des dépenses  
L'exécution des recettes  
Les opérations de fin d'exercice

***Troisième partie : Gestion de la pluriannualité***

Cadre législatif et réglementaire  
Typologie des Autorisations de Programme (AP)  
Cycle de vie des Autorisations de Programme (AP)

***Quatrième partie : Dispositions diverses***

L'inventaire des immobilisations  
Les amortissements  
Les provisions  
Les charges à étaler

**Cinquième partie : La gestion de la dette et de la trésorerie**

La gestion de la dette

La gestion de la trésorerie

---

Les mises à jour du Règlement Budgétaire et Financier feront l'objet d'une délibération.

Le Comité syndical,  
Vu l'avis favorable de la commission finances du 28/11/2023,  
Entendu l'exposé du Président,  
Après en avoir délibéré.  
A l'unanimité

- Adopte le Règlement Budgétaire et Financier joint en annexe de la présente délibération, à partir de l'exercice 2024.

Fait et délibéré le 5 décembre 2023  
Et ont signé les membres présents ;  
Pour extrait conforme,



Le Président,  
P. RIFFLART

A handwritten signature in black ink, appearing to read "P. Riffart", is written over the printed name.

## Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Pole Metropolitain du Grand Amienois  
Utilisateur : PASTELL polemetropolitaingrandamienois.actes

### Paramètres de la transaction :

|   |  |
|---|--|
| Numéro de l'acte :                      | 2_20230512_712                                 |
| Objet :                                 | Finances - Adoption du Règlement Budgétaire et |
| Type de transaction :                   | Transmission d'actes                           |
| Date de la décision :                   | 2023-12-05 00:00:00+01                         |
| Nature de l'acte :                      | Délibérations                                  |
| Documents papiers complémentaires :     | NON  |
| Classification matières/sous-matières : | 7.10 - Divers                                  |
| Identifiant unique :                    | 080-200082063-20231205-2_20230512_712-DE       |
| URL d'archivage :                       | Non définie                                    |
| Notification :                          | Non notifiée                                   |

### Fichiers contenus dans l'archive :

| Fichier   | Type            | Taille   |
|---|-----------------|----------|
| <b>Enveloppe métier</b><br>Nom métier :<br>080-200082063-20231205-2_20230512_712-DE-1-1_0.xml   | text/xml        | 1 Ko     |
| <b>Document principal (Délibération)</b><br>Nom original : D__lib2_20230512_712.pdf<br>Nom métier :<br>99_DE-080-200082063-20231205-2_20230512_712-DE-1-1_1.pdf       | application/pdf | 1.1 Mo   |
| <b>Annexe (Rapport de présentation)</b><br>Nom original : R__glement budg__taire PMGA.pdf<br>Nom métier :<br>21_RP-080-200082063-20231205-2_20230512_712-DE-1-1_2.pdf | application/pdf | 505.4 Ko |

### Cycle de vie de la transaction :

| Etat                       | Date                          | Message  |
|----------------------------|-------------------------------|--|
| En attente d'etre postee   | 6 décembre 2023 à 14h57min01s | Dépôt dans un état d'attente   |
| Posté                      | 6 décembre 2023 à 14h57min03s | La transaction a été postée par<br>l'agent télétransmetteur<br>Christelle Doremus-Beaudoin |
| En attente de transmission | 6 décembre 2023 à 14h57min07s | Accepté par le TdT : validation OK   |

|                   |                               |                              |
|-------------------|-------------------------------|------------------------------|
| Transmis          | 6 décembre 2023 à 14h57min09s | Transmis au MI               |
| Acquittement reçu | 6 décembre 2023 à 14h57min20s | Reçu par le MI le 2023-12-06 |